

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et SVV n°188

## Le 1<sup>er</sup> octobre 2024 journée de grève et manifestation Pour gagner des hausses de salaire et de pension

Les salarié.e.s de la branche comme celles et ceux des autres secteurs d'activité du droit n'ont pas eu de revalorisation de leur salaire au niveau de l'inflation entre 2022 et 2024. En effet, l'inflation cumulée sur ces 3 années s'élève à presque 13%, or les minima conventionnels de la branche sont bien en dessous des aspirations des salarié. e.s.

L'Insee prévoit provisoirement une inflation de 1,9% (indice des prix à la consommation août 2024), juste en dessous des 2% qui donne lieu à une hausse automatique du SMIC (Article L.3231-5 du Code du travail). Si aucun geste politique n'est pris, les salarié.e.s vont encore perdre près de 2% de pouvoir d'achat.

La négociation des minima conventionnels dure depuis novembre 2023 sans aucune avancée sociale pour les salarié.e.s. Le patronat reste inflexible sur ses positions, il refuse de faire un geste pour les salarié.e.s et utilise même des subterfuges comme la potentielle réévaluation du SMIC pour tronquer les négociations quitte à déroger aux clauses de la convention collective. La CGT et l'intersyndicale ont décidé de clôturer les négociations par un PV de désaccord car nous ne voulons pas cautionner une grille salariale au rabais!

Pourtant, la baisse du niveau de vie est toujours à l'œuvre pour bon nombre de salarié.e.s car les prix continuent d'augmenter. Si le coût de l'énergie a très peu augmenté en un an, ceux des biens de première nécessité, des transports et des hébergements continuent, eux, d'augmenter. Les prix alimentaires en supermarché ont augmenté de plus de 20% sur les trois dernières années.

Le gouvernement doit, en priorité répondre à l'urgence sociale en augmentant immédiatement le SMIC et doit tout mettre en œuvre pour augmenter l'ensemble des salaires et des pensions afin de sortir les salarié.e.s et les retraité.e.s de la spirale de perte de niveau de vie dans laquelle elles et ils ont été enfermé.e.s.

Ainsi, la CGT revendique, outre la hausse du SMIC, l'indexation automatique de tous les salaires sur les prix ainsi que l'ouverture immédiate de négociations salariales dans toutes les entreprises.

Dans ce contexte, nous invitons les salarié.e.s de la branche à se mobiliser et à participer aux grèves et aux manifestations pour forcer le patronat et les parlementaires à entendre nos revendications.

## Toutes et tous en grève et en manifestation le 1er octobre 2024!



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Commissaires de Justice et SVV »



## Fédération CGT des Sociétés d'Etudes